

Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Exercice 2018

— Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément à la section 3, chapitre V du Livre III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et au titre VI du Livre V, chapitre I à IV du Code monétaire et financier et aux directives européennes 2005/60/CE transposées en droit français par l'ordonnance n° 2009-104 et leurs différents textes d'application.

La fonction de responsable de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Maxime Perron est désigné responsable opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et identifié comme déclarant auprès de Tracfin. Il est en charge de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment, y compris la veille juridique et la formation du personnel, et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant transmission à Tracfin.

Les risques chez Covéa Finance

Covéa Finance est une société de gestion de portefeuille qui n'assure ni la tenue des comptes ni la réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers. De même, Covéa Finance n'a pas de contact direct avec les porteurs de parts des OPCVM qu'elle gère et n'assure pas directement la commercialisation de ces OPCVM auprès des particuliers.

Les tiers avec lesquels Covéa Finance est en contact sont principalement des institutionnels avertis, domiciliés dans des pays de l'OCDE :

- les sociétés de la SGAM Covéa (groupe d'assurance mutuelle regroupant MAAF, MMA et GMF) pour lesquelles Covéa Finance gère, sous mandat formalisé, un portefeuille d'actifs ;
- des sociétés extérieures à la SGAM, mais ayant des liens privilégiés avec une des mutuelles du Groupe pour lesquels Covéa Finance gère également un portefeuille d'actifs sous mandat ;
- les OPCVM ayant délégué la gestion financière à Covéa Finance et pour lesquels les sociétés de la SGAM Covéa, dotées de leur propre dispositif de lutte contre le blanchiment, sont promoteurs, et CACEIS le principal dépositaire ;
- des prestataires de services d'investissement agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui sont soit intermédiaires soit contreparties soit sociétés de gestion dans les différentes opérations de marchés, y compris en multigestion.

De par les procédures en vigueur, aucun gérant ne peut travailler avec un tiers qui n'ait pas préalablement fait l'objet d'une accréditation interne. Cette accréditation ne peut être obtenue qu'après la constitution formalisée d'un dossier de connaissance du tiers. À ce jour, les risques liés à l'absence de connaissance des clients ou de l'origine des fonds sont faibles.

Les investissements de Covéa Finance sont placés dans des actifs de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays de l'OCDE, principalement en Europe et en Amérique du Nord.

En 2018, dans le cadre des contrôles périodiques, une évaluation du dispositif LCB-FT a été réalisée sous la forme d'une mission audit de conformité menée par un cabinet externe.

La procédure de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été ajustée en fin d'année, en tenant compte des propositions d'amélioration émises par les auditeurs externes.

Les contrôles effectués sur les opérations n'ont pas révélé d'anomalies particulières et n'ont donc pas justifié de déclaration de soupçon auprès de Tracfin.

Information et formation du personnel

Une formation est dispensée à tout nouveau collaborateur (salarié, intérimaire et stagiaire) dès son arrivée. À cette occasion est remis un exemplaire de la procédure de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En 2018, 33 nouveaux collaborateurs ont ainsi été formés. Dans le cadre de la formation continue, Covéa Finance a également organisé sept sessions de « recyclage » pour 99 collaborateurs. Parallèlement, ces procédures sont mises à la disposition de tout le personnel grâce à l'outil de gestion documentaire et le processus d'alerte et de déclaration de soupçon est modélisé sur l'Intranet des procédures.